

SIBELGA

**Association intercommunale ayant pris la forme d'une
société coopérative à responsabilité limitée**

Exercice 2018

oOo

COMPTES AU 30 JUIN

oOo

Commentaire des situations active et passive

oOo

COMMENTAIRE DE LA SITUATION ACTIVE AU 30 JUIN 2018**III. Immobilisations corporelles**

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

IV. Immobilisations financières**A.1. Entreprises liées – Participations**

Souscription de 189 parts dans le capital social de la société Brussels Network Operations.

B.1. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation – Participations

Souscription de 62 parts dans le capital social de la société Atrias.

C. Autres immobilisations financières**1. Actions et parts**

Souscription d'une part de Laborelec.

2. Créances et cautionnements en numéraire

Garanties diverses.

VI. Stocks et commandes en cours d'exécution**A.1. Stocks – Approvisionnements**

Valorisation du stock magasin sis Quai des Usines.

VII. Créances à un an au plus**A. Créances commerciales**

- Créances relatives à l'activité « Accès & Transit » (€ 55.208.368,86).
- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz, de locations de radiateurs, de travaux et divers (€ 5.633.057,19).
- Créances douteuses pour fournitures d'énergie électricité et gaz, de locations de radiateurs, de travaux et divers (€ 37.914.638,74).
- Réduction de valeur sur créances irrécouvrables (€ - 25.940.622,41).
- Divers montants restant à régulariser (€ 412.370,13).

B. Autres créances

- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'Ordonnance Electricité du 19 juillet 2001 et de l'article 20 septiesdecies de l'Ordonnance Gaz du 1^{er} avril 2004 (€ 4.516.617,99).
- Taxes diverses restant à récupérer (€ 4.332,19).
- Avances de fonds consenties à la société Atrias (€ 4.356.155,62).
- Avances de fonds consenties à Bruxelles Environnement dans le cadre des projets SolarClick (€ 142.908,20).
- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€ 382.131,81).
- Créances douteuses concernant l'enrôlement pour le financement des Missions de Service Public (€ 11.503,91) et les dégâts (€ 102.419,50).
- Réduction de valeur sur créances irrécouvrables dégâts (€ - 99.177,49).
- Montants de subsides d'exploitation à recevoir (€ 90.909,55).
- Divers montants restant à récupérer (€ 191.403,91).

VIII. Placements de trésorerie

B. Autres placements

Situation des placements auprès des banques.

IX. Valeurs disponibles

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

X. Comptes de régularisation

- Charges à reporter (€ 160.864,27).
- Produits acquis (€ 1.403.227,67).

COMMENTAIRE DE LA SITUATION PASSIVE AU 30 JUIN 2018

I. Capital

A. Capital souscrit

Valeur nominale du capital social représenté par 2.170.000 parts sociales A (€ 217.000.000,00) et 3.630.000 parts sociales E (€ 363.000.000,00).

III. Plus-values de réévaluation

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

IV. Réserves

A. Réserve légale

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10 % de la part fixe du capital social.

B.2. Réserves indisponibles - Autres

Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées.

VI. Subsidés en capital

Subsidés reçus pour investissements.

VII. Provisions et impôts différés**A. Provisions pour risques et charges****4. Obligations environnementales**

Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement de divers sites.

5. Autres risques et charges

- Provisions constituées en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€ 5.583.116,39).
- Provisions « Rest-term » destinées à couvrir la différence entre la réconciliation et l'allocation des volumes distribués, celle-ci étant à charge du GRD (€ 19.986.588,66).
- Provisions constituées afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€ 1.215.821,95).
- Provision constituée en vue de couvrir les indemnisations pour nuisances subies par les indépendants lors de travaux (€ 66.175,00).

B. Impôts différés

Quote-part d'impôts sur les subsides en capital reçus pour investissements.

VIII. Dettes à plus d'un an**A. Dettes financières****2. Emprunts obligataires non subordonnés**

Emission obligataire pour un montant de 100.000.000,00 € en date du 23/05/2013 pour une durée de 10 ans.

D. Autres dettes

Ligne de crédit couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 17.557.111,44) et cautionnements reçus en numéraires (€ 54.853,30).

IX. Dettes à un an au plus**A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Montants à rembourser, avant le 31 décembre :

- sur les prêts à long terme accordés par Belfius (€ 2.175.031,10) ;
- sur le prêt à long terme accordé par la KBC (€ 2.092.767,08) ;
- sur la ligne de crédit couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 2.169.663,76).

C.1. Dettes commerciales - Fournisseurs

Factures et notes de crédit pour dépenses d'investissements, frais d'exploitation, achats de matières et fournitures ainsi que des divers restant à payer.

D. Acomptes reçus sur commandes

Acomptes reçus pour consommations d'énergie lors de foires et festivités.

E. Dettes fiscales, salariales et sociales**1. Impôts**

Cette rubrique enregistre :

- la régularisation de la charge fiscale sur le résultat (€ 818.098,50) ;
- le montant dû à la T.V.A. (€ 2.546.762,61) ;
- les cotisations sur énergie (€ 5.495,68).

F. Autres dettes

Sous cette rubrique figurent :

- la redevance de voirie restant à payer aux communes (€ 18.361.503,16) ;
- le solde du produit du « droit article 26 » de l'Ordonnance Electricité du 19 juillet 2001 et du « droit article 20 septiesdecies » de l'Ordonnance Gaz du 1^{er} avril 2004 restant à payer à l'IBGE (€ 6.192.091,47) ;
- divers montants restant à payer (€ 970.666,60).

X. Comptes de régularisation

Ce poste comprend :

- les provisions pour charges financières (€ 371.027,77) ;
- le solde du « Cost Pool Rémunérations » (€ 11.785.798,00) ;
- les soldes non maîtrisables pour les exercices réglementaires écoulés (bonus-malus régulateur) (€ 216.207.490,45) ;
- les résultats, non encore affectés, sur démolitions et désaffectations d'immobilisations corporelles (€ 1.214.591,82) ;
- divers montants restant à régulariser (€ 1.866.300,83).